

Arrêté ministériel portant nomination des membres du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles

A.M. 15-01-2020

M.B. 02-03-2020

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles;

Vu le décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 octobre 2019 portant composition du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles;

Attendu que les membres du jury sont désignés pour une durée de deux ans,

Arrête :

Article 1^{er}. - Pour l'application du présent arrêté, il faut entendre par «l'arrêté», l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 octobre 2019 portant composition du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles.

Article 2. - Sont nommés comme membres du jury visé à l'article 21septies, § 4, alinéa 4 du décret du 9 septembre 1996 susmentionné :

1° en qualité de membres visés à l'article 2, 1° de l'arrêté :

- Président effectif : M. Marc VANHOLSBEECK, suppléante : Mme Brigitte TWYFFELS
- Secrétaire effective : Mme Florence VANDENDORPE; suppléant : M. Martin DEGAND.

2° en qualité de membres du personnel directeur ou enseignant des Hautes Ecoles visés à l'article 2, 2° de l'arrêté :

- Effectif : M. Bernard CORNELIS. Suppléants : Mme Aline LEONET et M. César MEURIS
- Effective : Mme Christel DUMAS : suppléants : M. Marc BLONDEAU et Mme Els BAKKER
- Effectif : M. Thierry MARIQUE : suppléantes : Mme Nathalie GERLACH et Mme Mariem BOUSTANI
- Effective : Mme Nicole BARDAXOGLU, suppléant : M. Pierre D'ANS

3° en qualité d'agent du FNRS, visé à l'article 2, 3° de l'arrêté :

Effective : Mme Véronique HALLOIN; suppléant : M. Raphaël BECK

4° en qualité de représentant du cabinet de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique visé à l'article 2, 4° de l'arrêté :

Effective : Mme Delphine HAULOTTE; suppléante : Mme Florence MAERTENS

5° en qualité d'acteurs du monde socio-économique visés à l'article 2, 5° de l'arrêté :

Effectif : M. Abdeslam MARFOUK; suppléant : Sébastien BRUNET
Effectif : M. Olivier GILLIS; suppléante : Mme Gaëlle AMERIJCKX.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets au 4 novembre 2019.

Bruxelles, le 15 janvier 2020.

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,

V. GLATIGNY